



Table des matières :

1. **Edito**
2. **Eoliennes**
3. **La Poste**
4. **Elagages**
5. **Remplacement des chauffages électriques**
6. **Chemin du Pêché**
7. **Champs Mathias 1 – Nouvelle zone à bâtir**
8. **Transports scolaires**
9. **Dépôt de branches dans l'ancienne commune de Montfaverger**
10. **Déchetterie**
11. **Projet de rénovation du complexe scolaire**

Edito

Bousculés par les dossiers chauds de l'été (éoliennes, fusion de communes, nouvelle législature) nous avons pris du retard dans la composition de notre journal Infos Commune, ce dont nous tenons à nous excuser.

Nous espérons cependant que vous avez passé de belles vacances et que la rentrée ne fut pas trop dure !...

En ce qui concerne les affaires communales, tout se déroule normalement. La zone de construction Champs-Mathias 1 a beaucoup de succès et il n'y a bientôt plus de parcelles disponibles. De nombreux couples de jeunes gens ont choisi la commune de Montfaucon pour poser leurs valises et construire une maison. Des uns reviennent au pays, des autres découvrent un endroit privilégié et d'autres encore souhaitent partager nature, travail et loisirs chez nous.

Nous en sommes honorés, mais de toute façon, c'est un endroit unique où nous espérons que l'accueil ouvrira d'autres horizons et que l'échange favorisera l'amitié.

La commune de Montfaucon a accueilli un colloque réunissant les conseils communaux des Franches-Montagnes, le service des communes et le ministre Michel Probst en charge du dossier des fusions de communes. Cette rencontre a permis de prendre la température des autorités communales franc-montagnardes à ce propos. Un comité ad hoc se réunira dès le 23 septembre pour en débattre et pour déterminer la manière dont ce dossier pourrait évoluer. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du résultat des discussions. Des assemblées d'informations communales seront organisées dès que le dossier aura avancé. Naturellement aucune décision ne sera prise sans votre consultation.

Les communes de Montfaucon, St-Brais, Les Enfers, Le Bémont et Saignelégier sont sollicitées, pour ne pas dire harcelées, par une foison de fournisseurs de parcs éoliens. Il semblerait que cette énergie du futur soit un marché très juteux du point de vue économique, car les prometteurs ne manquent d'aucune retenue pour nous convaincre.

Nous avons décidé de considérer cette forme d'énergie comme un bien public et nous tenons fermement à ce que cette idée soit respectée. Toutes ces communes se trouvent d'accord pour négocier un accord ensemble. Le Canton du Jura a été contacté pour donner son avis à ce sujet. Nous suivons le dossier et ne manquerons pas de vous donner toute information utile lors d'une assemblée communale.



En ce qui concerne la rénovation du complexe scolaire et la création d'une nouvelle halle polyvalente, un dossier d'avant-projet a été présenté aux Présidents des sociétés du village, au corps enseignant et aux autorités cantonales compétentes. Nous attendons la réponse de ce service ces jours et leur prise de position à propos d'une éventuelle participation financière sous forme de subventions. Dès lors que nous aurons une réponse provisoire, nous convoquerons les citoyens pour une grande assemblée d'information avec un budget de financement.

Un dossier complet de nouvelle déchetterie vous sera présenté prochainement en assemblée communale. De grands chambardements auront lieu et nous pourrons enfin répondre aux exigences de traitement des déchets et à la demande d'une population en attente à ce propos.

Voilà en résumé ce que l'on pouvait dire des dossiers brûlants. Pour le reste, nous attendons volontiers vos commentaires, analyses et propositions. Dans l'intervalle, nous tenons à vous présenter, Mesdames et Messieurs, chers concitoyennes et concitoyens, nos salutations les plus cordiales.

Claude Schaffter, maire



Eoliennes

Comme décrit dans l'Edito, un projet d'éoliennes implantées sur la commune de Montfaucon et sur quatre autres communes pourrait voir le jour.

Ce projet est actuellement bloqué, car nous ne savons pas comment serait reprise l'énergie produite par les deux ou trois turbines de 2MW prévues sur notre territoire. Ces engins de plus de 140m de hauteur ne passeront pas inaperçues d'une part et, d'autre part, le bruit produit peut-être un facteur important dans le choix de l'emplacement. Une délégation du conseil communal s'est rendue sur deux sites pour prendre connaissance de projet similaire et évaluer la faisabilité de cette installation.

Les conclusions ne sont pas définitives, car le dernier mot reviendra au peuple. Cependant, nous avons déjà émis quelques remarques :

- Privilégier un projet public avant un projet privé ;
- Accepter un maximum de 2 ou 3 turbines sur notre sol ;
- Exiger des garanties de reprise de l'énergie par les forces électriques en présence (FMB) ;
- Travailler en commun avec un pool de cinq communes ;
- Négocier, ensemble, une redevance communale intéressante.

C'est le premier schéma que les autorités communales ont élaboré. Nous sommes attentifs à la progression de ce dossier. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de son évolution.

Claude Schaffter, maire



La Poste

Enfin une nouvelle réjouissante !

En effet, après d'âpres négociations avec les autorités de La Poste Suisse SA, nous avons pu faire réintégrer les quatre communes de St.-Brais, Montfaucon, Les Enfers et Le Bémont au Noirmont pour le tri postal. Les facteurs ne se rendront donc plus à Bassecourt pour trier le courrier chaque matin à 6H00.

Dès le 9 janvier 2010, ces quatre communes iront trier leur courrier au Noirmont dans le centre de tri des Franches-Montagnes.

Pour ce faire, les numéros postaux d'acheminement (NPA) changeront dès le 9 janvier 2010. Comme décrit dans le dernier tout-ménage communal, le numéro postal de Montfaucon sera :

2362 Montfaucon

Les fermes et autres habitations réparties sur le territoire communal seront (enfin) desservies par la même distribution postale. C'est-à-dire que les habitants du Bois-Derrière, Les Mottes, etc... recevront enfin le courrier de Montfaucon et non plus du Bémont.

L'entrée en vigueur de ce nouveau numéro postal est fixée au 9 janvier 2010. Il ne faut donc surtout pas essayer d'utiliser le nouveau numéro postal 2362 avant cette date, car le courrier n'arriverait pas.

Pratiquement, lorsque vous enverrez un courrier à Montfaucon jusqu'au 8 janvier 2010, il faudra indiquer 2875 Montfaucon. Dès le 9 janvier, il faut écrire 2362 Montfaucon. Il est possible que les dix premiers jours, le courrier ait un jour de retard.

Nous demandons surtout aux entreprises de se préparer à ce changement (papier à entêtes, cartes de visite, logo, enseignes et autres documents).

Nous osons espérer que ce changement important plaira à la population, ne serait-ce que pour le respect du travail de nos factrices et facteurs.

Bon vent à cette nouvelle organisation et courage !

Claude Schaffter, maire

Elagages

Le Conseil communal se permet de rappeler que, selon l'article 74, alinéa 3 et 4 de la loi sur la construction et l'entretien des routes, tous les propriétaires fonciers dont les haies, arbustes ou arbres qui bordent les routes et chemins doivent être taillés de façon à permettre le passage correct des piétons et des véhicules.

Il tient à rappeler qu'en cas d'accidents, les propriétaires sont tenus pour responsables.

Il vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Giovanni Todeschini



Remplacement des chauffages électriques

*Aides exceptionnelles en 2009 :
Profitez-en et économisez !*

Cette année, le remplacement des chauffages électriques par des énergies renouvelables (chauffage à bois, à pellets), ou par une utilisation plus efficace de l'énergie électrique (pompe à chaleur) bénéficie d'un **soutien exceptionnel du canton du Jura qui peut représenter 30 à 50 % de l'investissement, à quoi s'ajoutent la déduction fiscale et l'économie d'énergie.**

Invitation à une soirée d'information

Dans le souci d'informer sur les détails des mesures exceptionnelles, des soirées d'informations publiques organisées par le Service des Transports et de l'Energie sont prévues les :

Mercredi 16 septembre 2009, Le Noirmont,

Aula des espaces scolaires, 19h30-21h30

Jeudi 17 septembre 2009, Delémont,

Ecole professionnelle En Dozière, 19h30-21h30

Vous êtes cordialement conviés à y prendre part.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de vous inscrire le plus rapidement possible au bureau communal.

Colette Brülhart



Chemin du Péché

Le chemin conduisant de la croisée de la route des Montbovats aux habitations du Péché et au terrain de foot a une largeur passablement réduite et présente des difficultés pour le croisement de véhicules.

Pour mettre fin aux diverses réclamations des propriétaires des terrains en bordure du chemin, le Conseil communal a décidé, en collaboration avec la commission des pâturages, de déplacer à deux endroits la barrière jouxtant le chemin, et d'aménager des places d'évitement, de façon à faciliter le croisement des véhicules. Encore faut-il les utiliser !!!

Un petit clin d'œil à nos jeunes copains footballeurs et supporters de l'USM : levez le pied et croisez aux endroits prévus !!! Merci.

Giovanni Todeschini



Champs Mathias 1 Nouvelle zone à bâtir

Depuis trois mois, la zone ouest du village est en pleine ébullition...

En effet, les travaux d'aménagement du nouveau secteur de la zone à bâtir ont commencé au mois de juin. Ceux-ci se sont déroulés sans interruption jusqu'à ces jours, sans grandes surprises, mais avec beaucoup de bruit.

Toute l'infrastructure est terminée. Ces travaux représentent, entre autres, env. 2'000 m³ de déblais, 400 m³ de fouilles parfois jusqu'à 3.50 m de profondeur, 750 m³ de tuyaux PVC pour les collecteurs d'eaux usées et eaux claires, pas moins de 3'000 m³ de tuyaux pour les conduites électriques et téléseu, auxquels s'ajoutent 700 m³ de conduites pour Swisscom.

Malgré ces quantités impressionnantes, la réalisation de ces travaux reste dans le budget établi, tant du point de vue technique que financier.

Toutes les parcelles de la nouvelle zone (13) ont été équipées de conduites en attente pour tous les services. Le revêtement bitumineux sera posé d'ici une quinzaine de jours.

Les autorités communales tiennent à s'excuser auprès de tous les habitants du quartier pour les quelques désagréments causés par les travaux, surtout par le bruit provoqué par les machines de chantier, et les remercie de leur compréhension. Encore quelques jours et tout rentrera dans l'ordre.

Les travaux se sont déroulés en très bonne collaboration entre les responsables de la commune et le bureau d'ingénieurs ATB à Saignelégier, responsable du projet.

Dans ce coin de la commune de Montfaucon se trouve des parcelles entièrement équipées et un cadre tout à fait idyllique. Avis aux amateurs !!!

Giovanni Todeschini



Transports scolaires

Le Conseil communal est heureux d'apprendre que le Service de l'enseignement, suite à une intervention de la Commission du cercle scolaire Montfaucon-St-Brais et des communes de Montfaucon et de St-Brais, a donné un préavis favorable à l'intention du Gestionnaire des transports du Canton pour la prise en charge des frais de transports entre St-Brais et la piscine REKA à Montfaucon.

Albert Gonin



Dépôts de branches dans l'ancienne commune de Montfavergier

Le Conseil communal rappelle aux habitants de l'ancienne commune de Montfavergier qu'il est strictement interdit de déposer des déchets dans les dolines au lieu-dit « Les Seignes ».

Le Conseil communal vous invite donc à déposer vos branches sur la place à déchets des Sairains aménagée dernièrement à votre intention. Pour les autres déchets verts, veuillez les déposer à la STEP de Montfaucon durant les heures d'ouverture suivantes :

Lundi-vendredi	13.30 h. – 15.00 h.
Samedi	08.30 h. – 09.30 h.

Andreas Villiger



Déchetterie

L'organisation du ramassage des ordures ménagères est en grande mutation.

En effet, Vadec a décidé, en accord avec toutes les communes desservies, d'abandonner le système actuel de bennes et de le remplacer par des containers semi-enterrés ou enterrés.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation devrait se réaliser dans le courant 2010.

Le Conseil communal a profité de cette occasion pour revoir entièrement le problème de la déchetterie communale qui ne donne pas satisfaction. Une seule place à déchets est d'ores et déjà envisagée.

Nous vous donnerons toutes les informations utiles à ce sujet en temps voulu.

En outre, le Conseil communal rappelle que la déchetterie est ouverte de 08.00 h. à 20.00 h. du lundi au samedi et qu'elle est fermée les dimanches et les jours fériés.

Andreas Villiger

Projet de rénovation du complexe scolaire et de la halle polyvalente

Dans le dernier « Infos communes » 2008, nous vous avons donné un petit aperçu du fonctionnement et du travail réalisé par la commission nommée à cet effet et qui a œuvré pendant une année pour la réalisation d'un avant-projet. Ce dernier a été présenté en primeur aux enseignants et aux sociétés le 30 juin dernier.

Les réactions ont été bonnes et les remarques constructives; l'architecte ainsi que la commission ont été remerciés pour leur travail, ce qui ne veut pas dire que tout est parfait ! N'oublions pas que ce n'est qu'un avant projet et que bien des éléments du dossier doivent encore être discutés et améliorés.

Avant de passer à l'étape suivante, le Conseil communal va mettre sur pied une séance d'information à l'intention de la population dès qu'il aura reçu la prise de position du Canton.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour vous faire partager nos idées sur cet important projet pour le développement et la vie associative de notre commune.

Bernard Farine



Conclusion

Le Conseil communal espère que vous avez pris du plaisir à lire la présente édition du « Journal Infos Commune ». Il vous remercie de votre bienveillance et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain numéro.

